

31^E COMMUNICATION DESTINÉE AUX MEMBRES

national@mppac.ca

À NOS COLLÈGUES

PROJET DE LOI C-45

Un intense débat fait rage au sujet du projet de loi «omnibus» (C-45) adopté par le Parlement le 1^{er} novembre 2012 qui a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique mais qui demeure largement incompris. Le projet de loi C-45 modifie la *Loi sur la pension de la fonction publique* et la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Son adoption aura de sérieuses répercussions ayant une incidence sur les objectifs à long terme de tous les membres de la GRC et de leurs familles.

Le projet de loi C-45 entraînera les changements suivants pour vous :

- a. Vos taux de versements de pension augmenteront à une contribution de 50-50; le Conseil du Trésor déterminera ces taux. Bien que cela concorde avec les contributions des corps policiers municipaux au Canada, une différence flagrante saute aux yeux : la GRC se situe au 55^e rang sur 82 dans les échelles salariales du monde policier canadien.
- b. Les augmentations à vos contributions de pension entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Toutefois, l'échéancier des augmentations des taux de contribution qui s'imposent pour atteindre le ratio de partage des coûts de 50-50, n'est pas encore clair.
- c. Ne vous y trompez pas : ce projet de loi réduira votre solde nette. Dans les régions où le coût de la vie est élevé, votre niveau de vie baissera.

Notre processus actuel de consultation n'a aucun effet sur la législation qui a une incidence directe sur les membres de la GRC. L'histoire démontre que les membres subalternes sont non seulement assujettis aux commandements de la direction mais aussi aux caprices du gouvernement, comme le prouve ce projet de loi. Veuillez en lire le texte à partir de la page 416 <http://mppac.ca/wp-content/uploads/2012/09/110422989-C-45-Jobs-and-Growth-Act-2012.pdf>

L'ACPMP vous incite à penser à la GRC dans laquelle vous voulez travailler et à recruter activement toute personne qui veut avoir son mot à dire en vue de son avenir au sein de notre organisation. Grâce à la mise en place d'une convention collective, vous aurez votre mot à dire dans tout ce qui a une incidence sur votre bien-être financier et celui de votre famille. Consultez notre site Web www.mppac.ca et informez-vous sur les enjeux. N'hésitez pas à communiquer avec n'importe quel membre de notre exécutif. Nous sommes ici pour vous aider du mieux que nous le pouvons.

PERMETTEZ-NOUS D'ÊTRE VOTRE DÉFENSEUR

L'ACPMP lutte pour obtenir le droit de s'engager dans des négociations collectives par l'intermédiaire d'une association indépendante. Devenez membre de l'ACPMP aujourd'hui et faisons entendre notre voix collective dans des dossiers liés au travail qui nous préoccupent tous.

Les directeurs intérimaires de l'exécutif national –

**ACPMP | Association canadienne de la police montée professionnelle
MPPAC | Mounted Police Professional Association of Canada**

MPPAC.CA // [COMMUNICATIONS](#) // [DEVENIR MEMBRE](#) // [CONTACTER](#)